Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

GESTION DU SERVICE PUBLIC

DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

EXPLOITATION ET GESTION PAR L'O.E.H.C

DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DES 5 COMMUNES

(LISULA, CURBARA, SANTA-RIPARATA DI BALAGNA, MUNTICELLU ET PIGNA)

SUR LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LISULA BALAGNA

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE



EXERCICE 2025

OFFICE D'ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA

☎ : 04.95.30.93.93 - Télécopie : 04.95.30.50.29

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

Table des matières

A- COMPTE RENDU TECHNIQUE 3
1- PRESENTATION DU CONTRAT 3
2- PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE 3
3- EFFECTIFS ET ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE 7
4- QUALITÉ DU SERVICE 8
4.1 Accueil et relation avec la clientèle 8
4.2 Qualité de l'eau 9
5- INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2025 10
5.1 Indicateurs descriptifs des services 10
5.2 Indicateurs de performance 11
6- PERFORMANCE ET EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE 16
6.1 La maîtrise des pertes en eau 16
7- INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMETRE DE LA DSP LISULA 17
7.1 Synthèse des interventions sur l'ensemble de la DSP LISULA 17
7.2 Gestion technique des compteurs Concessions nouvelles 18
8- TARIFICATION ET FACTURE 21
8.1 Détail de la tarification 21
8.2 Facture type 2025 (diamètre 15mm sur la base d'une consommation de 120m3/an) ... 21
9- PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU SERVICE 23
B- COMPTE RENDU FINANCIER 2025 24
1- COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) 24
2- ETAT DETAILLE DES PRODUITS DE L'EXERCICE 25
2.1 Abonnement 25
2.2 Part fixe complémentaire 25
2.3 Consommation – Prix au m3 consommé 25
3 ETAT DETAILLE DES CHARGES DE L'EXERCICE 2025 26
3.1 Personnel 26
3.2 Achat d'eau 26
3.3 Sous-traitance, matières et fournitures 26
3.4 Impôts locaux et taxes 26
3.5 Autres dépenses d'exploitation 26
3.6 Contribution aux services centraux et recherche 27
3.7 Charges relatives au renouvellement 27
3.8 Charges relatives aux investissements 28

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

A- COMPTE RENDU TECHNIQUE

1- PRESENTATION DU CONTRAT

Par une délibération en date du 28 Mars 2019, la communauté des communes de l'Ile Rousse Balagne a décidé de concéder son service d'eau potable sur le périmètre aux limites du territoire des communes de :

- Curbara,
- Lisula,
- Munticellu,
- Pigna,
- Santa-Reparata di Balagna. -

Le 18 septembre 2019, le conseil d'État, 7ème, 2ème chambre réunie, (430368), contentieux avec la Société des Eaux de Corse et la Communauté des communes de l'Ile-Rousse Balagne, a pris la décision d'annuler l'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Bastia du 18 Avril 2019.
Une fois la décision actée, le 11 mars 2020, la Communauté des communes de Lisula Balagna, et l'Office Équipement Hydraulique de Corse, ont officialisé la nouvelle attribution du contrat de gestion de l'eau potable les liants pour une durée de 12 Ans à compter du 1er avril 2020.

2- PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

Les ouvrages exploités comprennent :

- Cinq ouvrages de production hors service :

• Forages de Monticellu,
• Puits de Curbara,
• Sources de Pigna et Curbara,
• Réservoir Curbara village,

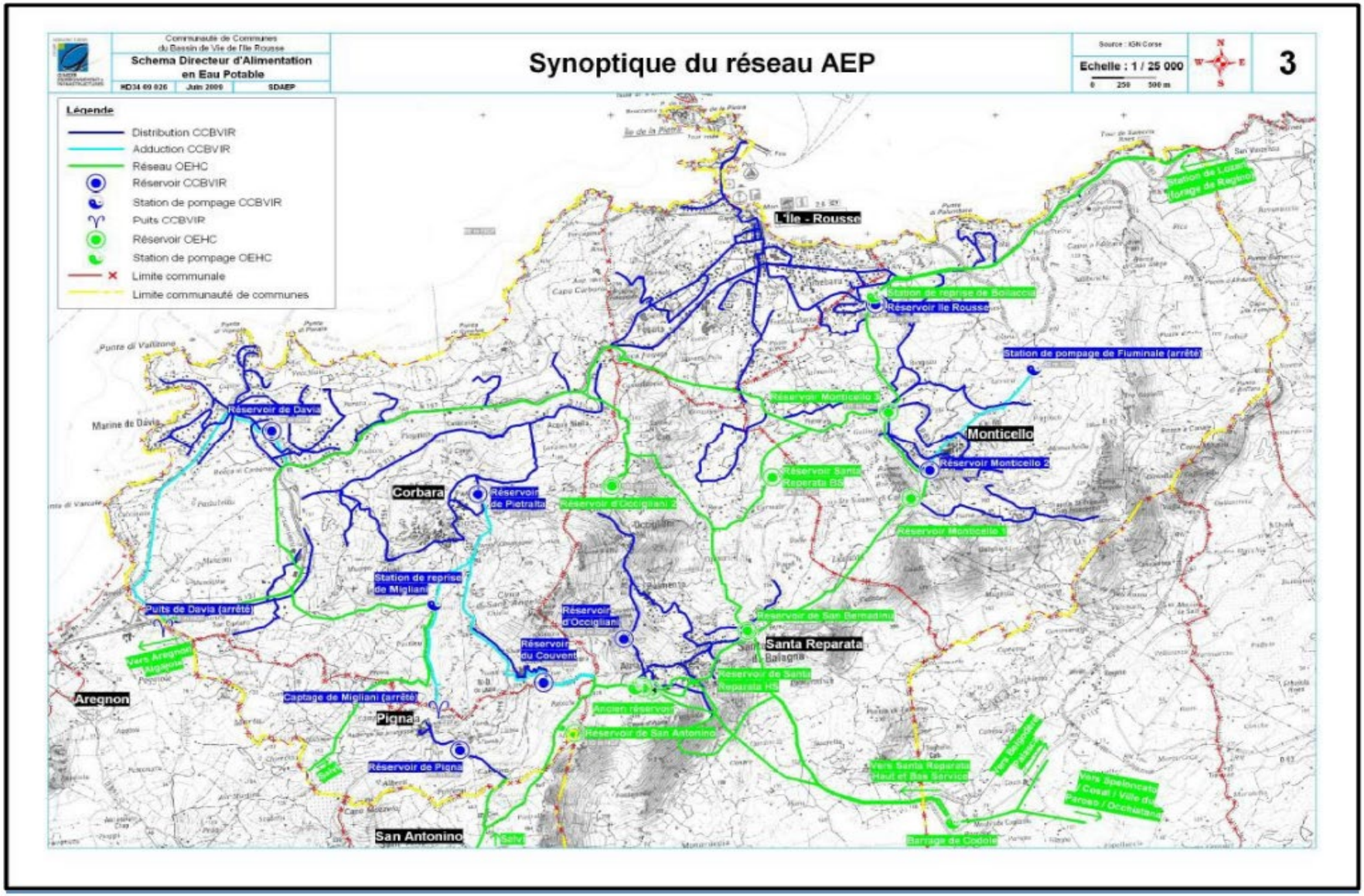
- Un surpresseur « Sémaphore » sur la commune de Lisula.

- Et dix ouvrages de stockage pour un volume de 2046m^3,

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

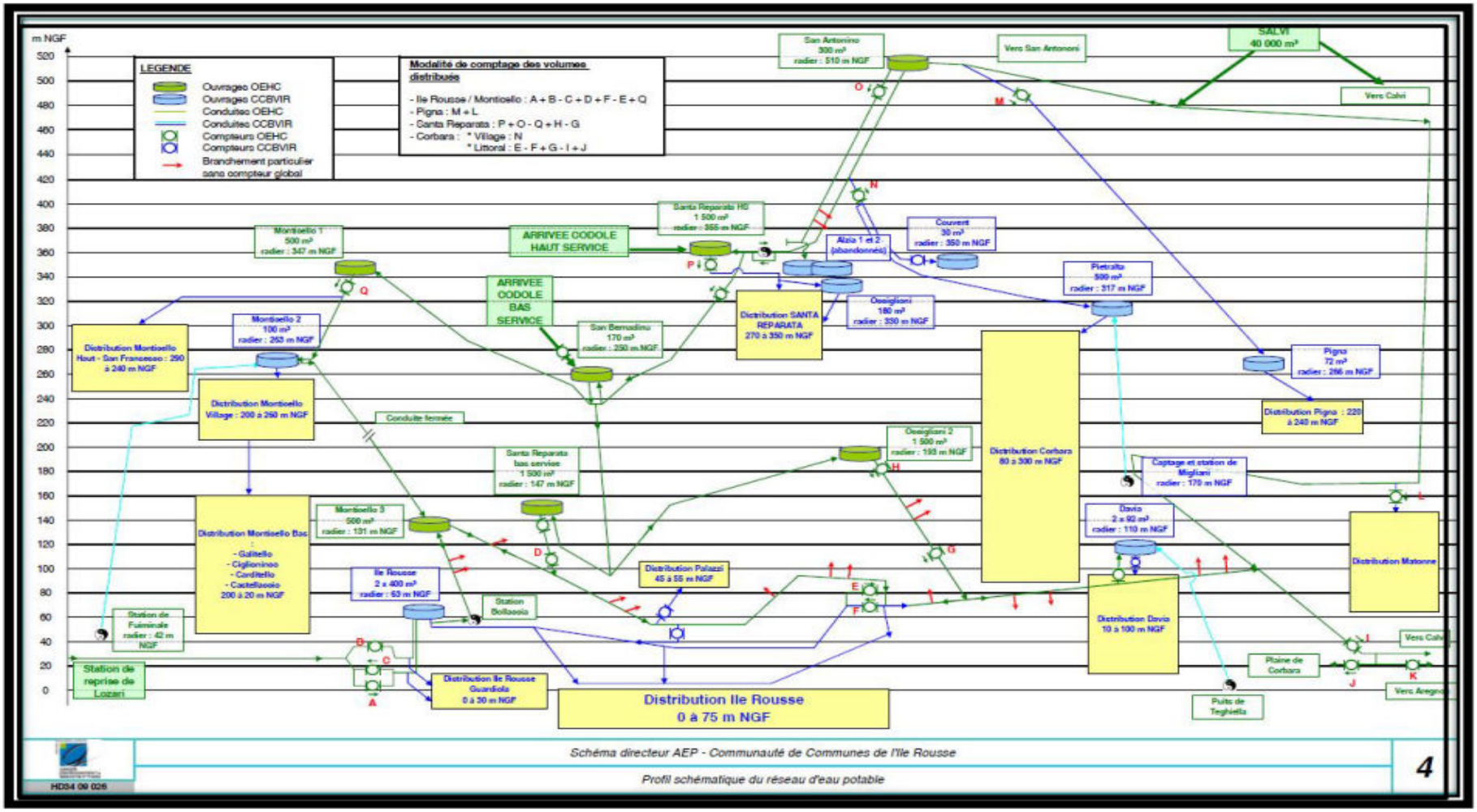
SURPRESSEUR ET RÉSERVOIRS							
Axe	Système Hydraulique	Ouvrage	Volume Stocké (m^3)	Type	Ressource d'alimentation	Cote NGF (m)	Observations
6090	DSP CCIRB	Cunventu	30	B.A rectangulaire	Réserve E Cotule	360,00	
6090	DSP CCIRB	Davia 1	92	Réservoir jumelé	Réserve E Cotule	110,00	
6090	DSP CCIRB	Davia 2	92	Réservoir jumelé	Réserve E Cotule	110,00	
6090	DSP CCIRB	Isula 1	400	Réservoir jumelé	Station forage Lozari	63,00	
6090	DSP CCIRB	Isula 2	400	Réservoir jumelé	Station forage Lozari	63,00	
6090	DSP CCIRB	Munticellu 2	100	Réservoir	Réserve E Cotule	263,00	
6090	DSP CCIRB	Occiglioni	180	Réservoir	Réserve E Cotule	330,00	
6090	DSP CCIRB	Petralta	500	Réservoir	Réserve E Cotule	317,00	
6090	DSP CCIRB	Alzia	180	Réservoir	Réserve E Cotule	345,00	Remise 09/23
6090	DSP CCIRB	Sémaphore	-	Surpresseur	Réserve E Cotule	89,00	
6090	DSP CCIRB	Pigna	72	Réservoir	Réserve E Cotule	266,00	

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE



Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

SCHEMA DIRECTEUR AEP CCIRB



Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

3- EFFECTIFS ET ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE

DSP CCIRB
1 CHEF UNITÉ (*Détaché de Bastia*)
1 RESPONSABLE TECHNIQUE
3 AGENTS EXPLOITATION
1 AGENT RELEVEUR /COMMERCIAL
1 CHARGÉE CLIENTELE *(Détachée de Bastia)*

Autres agents concernés :

- Les agents du Service Clientèle et de l'Agence Comptable chargés de la gestion des abonnés, facturation et recouvrement, basés à Bastia.

Services généraux :

- Les agents des Services Gestion des moyens, Gestion du personnel, Comptabilité et Finances, basés à Bastia.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

4- QUALITÉ DU SERVICE

4.1 Accueil et relation avec la clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de l'Office Equipement Hydraulique, à l'adresse suivante :

Résidence les 3 C Bat B

Route de Calvi

20200 ILE ROUSSE

☎☎04.28.27.01.52

Courriel : oehc-balagna@oehc.corsica

Un accueil Client y est assuré tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

(Sur RDV le samedi de 9h00 à 13h00).

Le Service d'astreinte de l'Office permet de répondre à toutes les urgences :

☎04.28.27.01.51

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

4.2 Qualité de l'eau

Station De Traitement	Unité De Cotule	Unité De Cotule	Station De Lozari	Unité De Cotule	Unité De Cotule	Unité De Cotule
Distribution	Reginu/ Figarela	Reginu/ Figarela	Forage Lozari	Reginu/ Figarella	Reginu/ Figarella	Reginu/ Figarela
Lieu De Prélèvement	Marine De Davia	Mairie De Corbara	Centre De Dialyse	Hôtel Centre village	Commerce Centre Village	Mairie De Pigna
Réseau Desservi	Littoral Corbara	Village Corbara	Littoral Ile Rousse	Village Monticello	Village St Reparata	Village Pigna
Nombre De Mesures	6	5	13	5	7	6
Pourcentage De Conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Conclusion Sanitaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

a) Organisation du contrôle sanitaire :

Le contrôle sanitaire est organisé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé de Corse. Chaque année, près de 4500 analyses d'eau sont réalisées par le laboratoire d'Analyses de Corse du Sud et par le laboratoire de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, agréés par le Ministère en charge de la santé.

b) Éléments d'appréciation des résultats et lecture des analyses détaillées :

Les résultats analytiques détaillées peuvent être consultés sur le site de l'OEHC et dans les mairies des 5 communes concernées par la concession.

5- INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2025

5.1 Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis ***[D101.0]***

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Selon les dernières statistiques INSEE en date du 1er janvier 2025, la population sédentaire sur le territoire était de **8009 habitants**, décomposée comme suit :

- Île-Rousse (2B134) : 3 740
- Corbara (2B093) : 981
- Santa-Reparata-di-Balagna (2B316) : 1 043
- Monticello (2B168) : 2 119
- Pigna (2B231) : 126

L'OEHC n'a pas connaissance de la population saisonnière sur le territoire concerné.

Prix TTC du service ***[D102.0]***

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m^3 : **299,10€ soit 2,49€/m3**
(Cf. page 21)

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés ***[D151.0]***

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

1 JOUR OUVRÉ.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

5.2 Indicateurs de performance

*Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau [**P103.2B**]*

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans du réseau (**Partie A – 15 points**), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire du réseau (**Partie B – 30 points**) et aux autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (**Partie C – 75 points**). L'indice P103.2B est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

• Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (**partie A**) sont acquis.
• Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (**parties A+B**) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (noté sur 15 points)

• 10 points (**VP.236**) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable :
• 5 points (**VP.237**) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux :

Partie B : Inventaire des réseaux (noté sur 30 points)

• 10 points (**VP.238, VP.239 et VP.240**) : les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : • Existence d'un inventaire des réseaux et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux,
• Mise en place d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux,

• De 1 à 5 points (**VP.239**) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

• De 0 à 15 points (**VP.241**) : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que dont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (noté sur 75 points)

• 10 points (**VP.242**) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, vidanges, poteaux incendie…) et, s'il y a lieu, les servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.

• 10 points (**VP.243**) : Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.

• 10 points (**VP.244**) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.

• 10 points (**VP.245**) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.

• 10 points (**VP.246**) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.

• 10 points (**VP.247**) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.

• 10 points (**VP.248**) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).

• 5 points (**VP.249**) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Tableau récapitulatif des indicateurs du patrimoine :

Indicateurs	Partie A		Partie B		
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 241
Nombre de points demandés	10	5	10	5	15
Nombre de points obtenus	10	5	10	5	10

Indicateurs	Partie C							
	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249
Nombre de points demandés	10	10	10	10	10	10	10	5
Nombre de points obtenus	10	10	10	10	10	10	10	0

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

Selon la règle de calcul, la valeur de l'indice **P103.2B** est égale à **110**

Indicateurs du caractère rural ou urbain du service
Deux indicateurs sont communément utilisés pour définir le caractère urbain ou rural d'un service public :
• La densité d'abonnés,
• L'indice linéaire de consommation,

La densité d'abonnés est égale au nombre d'abonnés par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements) :

- **D = 8009 / 92 = 87.05 → le réseau est classé en intermédiaire**

L'indice linéaire de consommation (**VP.224**) est égal au (volume comptabilisé domestique et non domestique + volume consommé sans comptage + volume de service + volume exporté) / Linéaire de réseau (hors branchements) / 365 jours.

- **VP.224 = (874318m3) / 92 / 365 = 26.03**

Rendement de réseau de distribution [P104.3]

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100, avec :

- Volume produit + volume acheté en gros = volume mis en distribution + volume vendu en gros.
- Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Les différents volumes utilisés sont définis comme suit :

- Les volumes produits sur 12 mois (365 ou 366 jours),
- Les volumes achetés en gros (importés) sur 12 mois (365 ou 366 jours),
- Les volumes vendus en gros (exportés) sur 12 mois (365 ou 366 jours),
- Les volumes comptabilisés sont les volumes consommés issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc.),
- Les volumes consommateurs sans comptage. Ces volumes sont estimés,
- Les volumes de service du réseau. Ces volumes sont estimés

RENDEMENT= 78.7%

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

Indice linéaire des volumes non comptés ***[P105.3]***

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.
Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte/365 avec :

I = 7.06 m3/km/j

Indice linéaire de pertes en réseau ***[P106.3]***

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec :

- Volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros.
- Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).

P106.3 = 7.06 (voir tableau ci-après)

Niveau de pertes faible	3.21<ILP
Niveau de pertes modérées	3.21<ILP<6.03
Niveau de pertes élevées	6.03<ILP<11.65
Niveau de pertes très élevées	11.65<ILP

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ***[P107.2]***

Il s'agit du quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Aucune opération de renouvellement de réseau n'a été entreprise durant les 5 dernières années.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau ***[P108.3]***

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

I = 20 % (Etudes environnementale et hydrogéologique en cours de programmation)

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ***[P151.1]***

Il s'agit du nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

TAUX : 0%

À chaque coupure d'eau du réseau distribution, les abonnés sont avisés par SMS et par les réseaux sociaux ainsi que la presse locale.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés ***[P152.1]***

Il s'agit du pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Indicateur = nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

TAUX : 72/72 x 100 = 100 %

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ***[P154.0]***

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100.

TAUX = 4,23 %

Taux de réclamations ***[P155.1]***

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatifs au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service
Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000.

Nombre : (58/7942) x1000 = 7 ,3%

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

6- PERFORMANCE ET EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE

6.1 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites le plus rapidement.

La loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un plan d'actions visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau.

Le tableau ci-dessous représente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2025 résumant la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rendement (%)	Objectif Grenelle2 (%)	ILP (m3/J/Km)	ILVNC (m3/J/KM)	ILC (m3/J/KM)
2025	78.7 %	85 %	7.06	7.06	7.21

- Rendement du réseau de distribution (%) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services).

- Objectif rendement Grenelle 2 (%) : seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012.

- ILP (indice linéaire des pertes (m^3/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution) / nombre de jours dans l'année).

- ILVNC (indice linéaire des volumes (m^3/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisée année entière) / ((longueur de canalisation de distribution) / nombre de jours dans l'année).

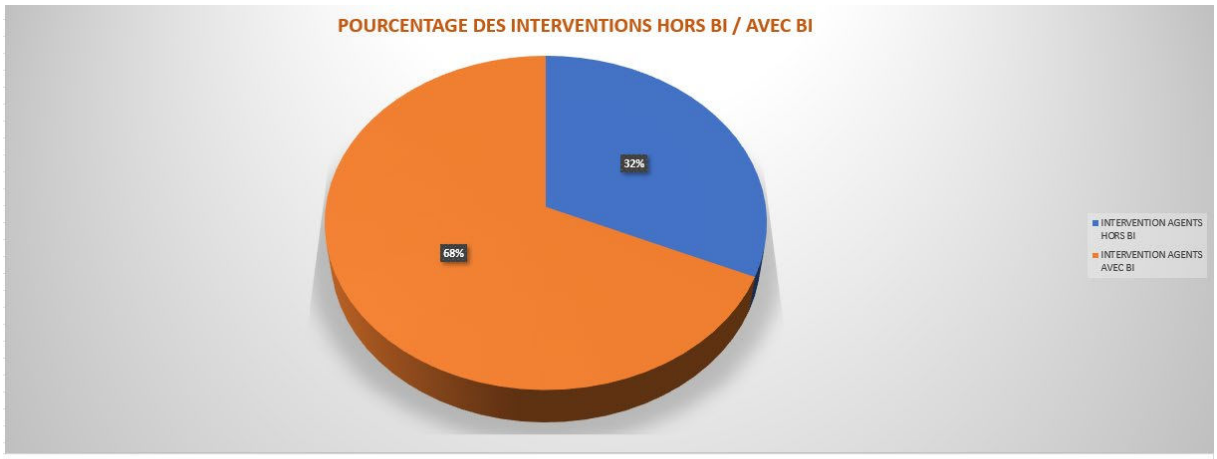
Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

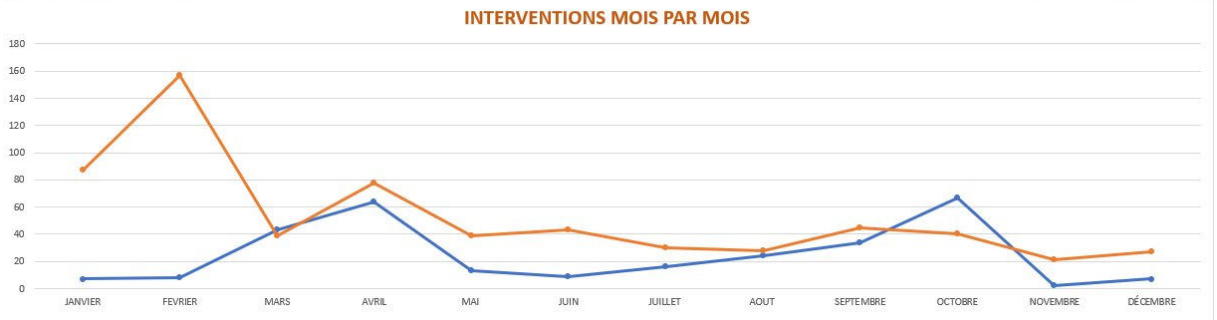
- ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchement) / nombre de jours dans l'année).

7- INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMETRE DE LA DSP LISULA

7.1 Synthèse des interventions sur l'ensemble de la DSP LISULA

RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITE SUR L'AGENCE D'ILE ROUSSE DU 1 JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025													
MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL DES INTERVENTIONS ANNUELLES
INTERVENTION AGENTS HORS BI	**7**	**8**	**43**	**64**	**13**	**9**	**16**	**24**	**34**	**67**	**2**	**7**	**294**
CONTRÔLE QUALITE	1	1	1	3	4	4	4	4	3	1	1	1	28
FUITES SUR RESEAU	0	2	6	1	2	1	4	12	4	4	0	0	36
RADIO RELEVE	0	0	23	0	0	0	0	0	27	0	0	0	50
INTERVENTION PROGRAMMEE	6	5	13	4	7	4	8	8	0	10	1	6	72
RELEVE ABONNES	0	0	0	56	0	0	0	0	0	52	0	0	108
INTERVENTION AGENTS AVEC BI	**87**	**157**	**39**	**78**	**39**	**43**	**30**	**28**	**45**	**40**	**21**	**27**	**634**
TRANSFERT ABONNEMENT	9	12	10	9	18	16	7	7	17	9	11	8	133
ARRET DE SERVICE	6	8	2	8	7	3	8	5	10	5	3	11	76
NOUVEAUX COMPTEUR	3	5	11	12	11	9	6	5	1	10	4	4	81
CHANGEMENT COMPTEUR	69	132	16	49	0	12	8	10	16	15	3	4	334
FERMETURES	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	0	0	10
TOTAL DES INTERVENTIONS PAR MOIS	94	165	82	142	52	52	46	52	79	107	23	34	928





Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

7.2 Gestion technique des compteurs Concessions nouvelles

- **Concessions nouvelles**

À ce jour, nous pouvons inclure aux 7861 abonnés,81 nouveaux compteurs. Ce qui porte le nombre de compteurs sur la DSP à 7942. Pyramide des âges des compteurs.

- **Pyramide des âges des compteurs**

	Corbara	Ile-Rousse	Monticello	Pigna	StReparata	Total Année
Date de Fabrication						
Resilié						129
1999						
2000						
2001						
2002						
2003						
2004	1	2	2	0	2	7
2005	2	1	1	0	9	13
2006	0	4	3	0	4	11
2007	1	3	4	0	3	11
2008	0	5	0	0	10	15
2009	2	8	3	0	1	14
2010	0	0	0	0	2	2
2011	0	0	0	0	0	0
2012	0	0	0	0	0	0
2013	32	94	105	0	103	334
2014	81	145	110	0	45	381
2015	50	179	36	19	33	317
2016	70	397	122	2	107	698
2017	29	443	35	9	54	570
2018	76	101	89	3	43	312
2019	72	47	88	3	37	247
2020	9	41	55	0	7	112
2021	156	537	193	59	78	1023
2022	207	783	237	0	96	1323
2023	136	705	176	1	94	1112
2024	335	283	403	1	168	1190
2025	36	110	58	1	45	250
TOTAL	1295	3888	1720	98	941	7942

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

Dénombrement changement compteurs

Dénombrement changements compteurs CCIRB		
Motif	**Année**	**Total**
Compteurs bloqués	**2025**	
Total compteurs bloqués		**21**
Compteurs cassés	**2025**	
Total compteurs cassés		**5**
Compteurs défectueux	**2025**	
Total compteurs défectueux		**2**
Régularisation	**2025**	
Total régularisation		**133**
Renouvellement	**2025**	
Total renouvellement		**220**
Sans motif	**2025**	
Total sans motif		**2**
Total général		**383cpt**

- **Jumelage de la radio-relève avec la télérelève**

Radio et télé relève : Mise en place à partir de 2020 d'une solution sur le périmètre de la CCIRB.

Investissements déjà consentis pour le système, le paramétrage et la télé relève effective (hors modules et compteurs) : 100 291€ depuis 2020.

Déploiement du système dans le périmètre de la Communauté de Communes Lisula Balagna (CCIRB) pour environ 7900 abonnés.

Concernant le parc de compteurs compatible avec télé relève DIEHL :

En 2025, le parc était constitué de 7942 compteurs référencés sur Portal Diehl, décomposés comme suit :

- 4679 compteurs remplacés depuis 2020 par des compteurs télérelèves,
- 3021 compteurs de moins de 14 ans, équipés de modules-radio adaptés au système télérelève depuis 2020,
- 81 nouveaux compteurs télérelèves, suite aux nouveaux branchements de 2025

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

A noter que ne sont pas référencés les compteurs télérelèves des réservoirs AEP ainsi que les compteurs dits de "sectorisation".

Depuis le début du contrat, **361 790 €** ont ainsi été investis dans le renouvellement des compteurs et l'installation des modules radio en lien avec le déploiement de la télérelève.

Géolocalisation.

En 2025, l'intégralité des 7 942 compteurs sont géolocalisés.
Les informations ont été transférées sur le logiciel Diehl.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

8- TARIFICATION ET FACTURE

8.1 Détail de la tarification

Prestations diverses - Communauté de Communes Lisula - Balagna

	Tarifs € HT	TVA	Tarifs € TTC	Destinataire
Frais d'accès au service	56,76	2,1%	57,95	OEHC
Fermeture d'un branchement suite à incident (impayés etc.)	56,76	2,1%	57,95	OEHC
Frais de jaugeage	90,82	2,1%	92,73	OEHC
Frais d'étalonnage d'un compteur	256,56	2,1%	261,95	OEHC
Indemnité de remplacement d'un compteur due à une détérioration du compteur par l'abonné	567,60	2,1%	579,52	OEHC
Frais de contrôle pouvant être réclamé à un abonné ou suite à la non relève sur 2 périodes consecutives	68,11	2,1%	69,54	OEHC
Frais de rétablissement suite impayés	158,93	2,1%	162,27	OEHC
Dépôt de Garantie pour un usage non domestique - Locaux commerciaux et professionnels	158,93	0,0%	158,93	OEHC
Dépôt de Garantie pour un usage non domestique - Industriels	317,86	0,0%	317,86	OEHC
Dépôt de Garantie pour un usage non domestique - Compteur de chantier	397,32	0,0%	397,32	OEHC
Frais de Branchement neuf	SUR DEVIS			OEHC
Acompte sur les travaux de Branchement Neuf	50% du DEVIS			OEHC

Eau potable particuliers - Communauté de Communes Lisula - Balagna

	Condition	Tarifs TTC en €	Unités	Budget	Destinataire
Abonnement annuel*	Compteur 15 mm	77,22	an	Distribution de l'eau	OEHC
	Compteur 20 à 32 mm	231,66	an		OEHC
	Compteur 40 à 65 mm	772,22	an		OEHC
	Compteur 80 et plus	2 316,67	an		OEHC
Tranches de consommation	De 1 à 75 m³/semestre	0,998	m³		OEHC
	De 76 à 200 m³/semestre	1,995	m³		OEHC
	Au-delà de 200 m³/semestre	2,993	m³		OEHC
Surtaxe intercommunale		0,3063	m³		CCIRB
Préservation des ressources		0,0959	m³	Redevances Org. Publics	AGE
Consommation d'eau potable		0,4390	m³		AGE
Performance des réseaux d'eau potable		0,0102	m³		AGE

* 1 abonnement = 1,5 logement individuel = 1,5 logement en bungalow = 6 chambres d'hôtel = 6 emplacements de camping
Abonnement specifique pour les part abonnement > 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

8.2 Facture type 2025 (diamètre 15mm sur la base d'une consommation de 120m3/an)

Libellé	Destinataire	Qté	PU HT	Montant HT	TVA %	Montant TVA	Montant TTC
Distribution de l'Eau							
Abonnement	OEHC	1	75,6300	75,63	2,10	1,59	77,22
Consommation	OEHC	120	0,9770	117,24	2,10	2,46	119,7
Total Distribution de l'Eau				**192,87**		**4,05**	**196,92**
Redevances organismes publics							
Surtaxe collectivité	CCIRB	120	0,3000	36,00	2,10	0,76	36,76
Redevance préservation des ressources	AGENCE DE L'EAU	120	0,0939	11,27	2,10	0,24	11,51
Redevance consommation eau potable	AGENCE DE L'EAU	120	0,4300	51,60	2,10	1,08	52,68
Redevance performance réseaux eau potable	AGENCE DE L'EAU	120	0,0100	1,20	2,10	0,03	1,23
Total Redevances organismes publics				**100,07**		**2,11**	**102,18**
TOTAL GENERAL DE VOTRE FACTURE				**292,94**		**6,16**	**299,10**
						Coût TTC / m3 :	**2,49**
						Coût OEHC TTC / m3 :	**1,64**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

9- PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Des travaux doivent être programmés sur différents ouvrages afin de renforcer la continuité du service, d'optimiser les capacités de stockage et d'améliorer la qualité de la distribution.

À la charge de la Collectivité :

• Acquérir la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles accueillant les ouvrages.
• Sécuriser et protéger l'accès aux différentes parcelles.
• Garantir un accès permanent aux ouvrages afin de faciliter les interventions et leur entretien.
• Assurer le suivi des travaux réalisés sur les voies et chaussées.
• Établir un programme prévisionnel d'extension des réseaux et nous en tenir informés.
• Se rapprocher des élus locaux afin de mettre en place des conventions de servitude de réseaux sur les parcelles communales.

À la charge de l'O.E.H.C. :

• Améliorer et actualiser nos plans grâce à la mise en place d'un SIG, ainsi qu'à la mise à jour des plans de fichiers.
• Déployer la géolocalisation des compteurs sur l'ensemble du périmètre de la DSP.
• Généraliser le dispositif de radio-relève sur l'ensemble du périmètre de la DSP.
• Harmoniser le chlore total sur l'ensemble du réseau.
• Mettre en conformité les plans AEP concernant les propriétés privées.
• Mettre en place une GMAO permettant d'assurer le suivi et la traçabilité des travaux.
• Installer des dispositifs d'alarme anti-intrusion sur les portes et les lanterneaux de chaque ouvrage.
• Mettre en place une chloration relais.
• Remettre en état les analyseurs présents sur les différents ouvrages.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

B- COMPTE RENDU FINANCIER 2025

1- COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

LIBELLE / ANNEE	2024	2025	Ecart%
PRODUITS	**2 740 300**	**2 805 620**	**2,38%**
Exploitation du service	2 026 727	1 947 629	
Collectivités et autres organismes publics	564 210	716 630	
Travaux attribués à titre exclusif	110 404	96 867	
Produits accessoires	38 959	44 494	
CHARGES	**2 991 946**	**2 939 360**	**1,76%**
Personnel	381 392	391 897	
Energie électrique	2 334	2 022	
Achats d'eau	1 278 547	1 296 691	
Produits de traitement			
Analyses	10 780	11 544	
Sous-traitance, matières et fournitures	279 765	203 931	
Impôts locaux et taxes	1 428	1 722	
Autres dépenses d'exploitation	133 841	132 289	
Télécommunication, postes et télégestion	*24 092*	*22 088*	
Engins et véhicules	*64 212*	*62 449*	
Informatique	*9 780*	*12 177*	
Assurance	*6 141*	*6 086*	
Locaux	*29 617*	*29 489*	
Autres	*0*	*0*	
Contribution des services centraux et recherche	124 115	127 534	
Collectivités et autres organismes publics	564 210	716 630	
Charges relatives aux renouvellements	135 126	54 936	
Dotation annuelle du compte de renouvellement	*32 578*	*33 436*	
Rachat du parc de compteurs			
Renouvellement des compteurs	*102 548*	*21 500*	
Charges relatives aux investissements	80 410	164	
Investissements du domaine privé	*5 649*	*164*	
Investissements du domaine concédé	*0*	*0*	
Investissements du dom. conc. - Radio-relève	*74 761*	*0*	
Pertes sur créances irrécouvrables - Contentieux de recouvrement	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	**-251 646**	**-133 740**	**46,85%**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	0	
RESULTAT	**-251 646**	**-133 740**	**46,85%**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

2- ETAT DETAILLE DES PRODUITS DE L'EXERCICE

LIBELLE / ANNEE	2024	2025	Ecart%
PRODUITS	**2 740 300**	**2 805 620**	**2,38%**
Exploitation du service	2 026 727	1 947 629	
Abonnement	*738 872*	*733 827*	
Part fixe supplémentaire - résidences secondaires	*0*	*0*	
Prix au m³ consommé	*1 287 855*	*1 213 802*	
Produits de la facturation pour le service de l'assainissement	*0*	*0*	
Collectivités et autres organismes publics	564 210	716 630	
Surtaxes collectivité (CCIRB/Comm. Monticello)	*232 892*	*311 530*	
Consommations hiver 2019-2020 (CCIRB)	*0*	*0*	
Redevance pollution domestique (agence de l'eau)	*160 458*	*-2 643*	
Redev. Conso / perform.eau potable (agence de l'eau)	*97 957*	*336 154*	
Redev. préservation ressources en eau (agence de l'eau)	*72 902*	*71 589*	
Travaux attribués à titre exclusif	110 404	96 867	
Produits accessoires	38 959	44 494	

2.1 Abonnement

Au titre des 12 mois de l'exercice, après intégration des abonnements supplémentaires pour équivalents logement, 7 814 abonnements ont été facturés pour une moyenne de 93,91€ par abonnement, soit un produit total de 733 827€.

2.2 Part fixe complémentaire

Compte tenu des décisions de justice, la facturation des parts fixes complémentaires pour résidences secondaires a été stoppée au cours de l'exercice 2022.

2.3 Consommation – Prix au m3 consommé

754 776 m3 d'eau potable ont été facturés aux usagers du service au titre de l'exercice 2025, pour un produit total de 1 213 802€.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

3 ETAT DETAILLE DES CHARGES DE L'EXERCICE 2025

3.1 Personnel

Le nombre de personnels transférés le 1er avril 2020 s'élève à 5.

A ces personnels s'ajoutent un chargé de clientèle et un responsable destiné à assurer la gestion du service. Sur l'exercice 2025, le nombre d'ETP affectés directement au service s'élève donc à 7.

Sur ces bases, les charges de personnel de l'exercice 2025 se sont élevées à 391 897€.

3.2 Achat d'eau

Le concessionnaire a à sa charge les achats d'eau en gros auprès de l'OEHC.

Les volumes achetés au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 1 111 227 m3, ce qui représente une charge totale de 1 296 691€ sur l'exercice.

3.3 Sous-traitance, matières et fournitures

Ce poste s'est élevé à 203 931€ sur l'exercice.

Il regroupe essentiellement les travaux d'entretien et de réparation sous-traités auprès des entreprises de TP ainsi que les achats de matériel de plomberie et de chantier nécessaires à l'intervention directe des équipes de l'OEHC pour la réalisation de petits travaux d'entretien et/ou de création de branchements.

3.4 Impôts locaux et taxes

Le poste « impôts et taxes » du CARE enregistre essentiellement les charges correspondant au paiement de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) et aux différentes taxes et autres impôts locaux susceptibles d'être supportés par le concessionnaire.

Enfin, il est rappelé que l'Impôt sur les Sociétés n'est pas intégré aux charges du CARE.

3.5 Autres dépenses d'exploitation

Le poste « Télécommunication, postes et télégestion » comprend essentiellement le coût d'envoi postal des factures et relances adressés aux usagers pour 22 088€ au total, le reliquat correspondant aux consommations téléphoniques fixes et mobiles.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

Le poste « Engins et véhicules » englobe les locations longue durée de véhicules affectés aux agents du service et les coûts y afférent (carburant, assurance, entretien) ainsi que l'amortissement relatif à l'achat en 2021 d'une mini-pelle et de sa remorque.

Le poste « Informatique » intègre quant à lui les coûts de licence et de maintenance du logiciel de Gestion de la Relation Client et du portail clients internet (coût déterminé au prorata du nombre d'abonnés) ainsi que les éventuels frais d'extension et d'amélioration.

Le poste « Assurance » correspond aux redevances versées par l'établissement au titre des polices d'assurances « Responsabilité Civile » et « Dommages aux biens ». Les coûts imputables au service ont été calculés via la même clé de répartition que celle utilisée pour la détermination du poste « Contribution des services Centraux ».

Le poste « Locaux » intègre les loyers de l'accueil situé à l'immeuble 3C à l'Ile-Rousse et du hangar de Corbara, y compris les frais y afférent.

3.6 Contribution aux services centraux et recherche

L'estimation du coût de la contribution des services centraux est basée sur la méthode dite de la valeur ajoutée. La valeur ajoutée produite annuellement par le service est portée au numérateur d'une fraction dont le dénominateur est la valeur ajoutée totale produite par l'OEHC.

Dans le cas où le taux de Valeur Ajoutée dégagé est inférieur au taux d'ETP (Nombre d'ETP du service / Nombre d'ETP OEHC), le taux d'ETP est retenu (ce qui est le cas en 2025).

Le taux ainsi retenu est ensuite appliqué au coût des personnels de « siège » ayant contribué à la gestion du service au cours de l'exercice (*direction, ressources humaines, comptabilité et finances, moyens et informatique, exploitation hors service etc.).

Sur ces bases, la contribution des services centraux s'élève à 127 534€ en 2025.

3.7 Charges relatives au renouvellement

a. Dotation annuelle du compte de renouvellement

La dotation annuelle au compte de renouvellement est fixée contractuellement à 28 580€ et fait l'objet d'une révision annuelle suivant la formule d'indexation du tarif concessionnaire.

Pour 2025, la révision conduit à une dotation de 33 436€.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_160_DELIB-DE

Le compte de renouvellement de l'exercice se présente comme suit :

EXERCICE 2025			
Coefficient $K1_{2025}$: 1,1699		Provision R_{2025} : 33 436	
DATE	**LIBELLE MOUVEMENT**	**DEBITS**	**CREDITS**
01/01/2025	Solde d'ouverture (A)	268 048	0
01/01/2025	Actualisation solde d'ouverture (A x Variation K1 N/N-1)	275 102	0
01/01/2025	Provision début d'année		33 436
31/12/2025	Fourniture matériels, sous-trait. et personnel hors encadr. (B)	268 473	
31/12/2025	Dépenses relatives aux frais généraux (B x 8%)	21 478	
31/12/2025	**Solde de clôture**	**531 618**	**0**

A noter que les dépenses de renouvellement effectivement réalisées depuis le début du contrat sont assez nettement supérieures aux provisions constituées, ce qui conduit à un solde débiteur cumulé de 531 618€ au 31/12/2025.

Le détail du poste Fourniture matériels, sous-traitance et personnel hors encadrement (B) est à la disposition de la collectivité

b. Renouvellement des compteurs

Il s'agit des coûts d'achat et/ou de pose des compteurs et des modules radio supportés par l'OEHC au cours de l'exercice, dans le cadre de ses obligations de renouvellement du parc.

3.8 Charges relatives aux investissements

a. Investissements du domaine privé

Il s'agit des matériels, équipements et outillages acquis au cours de l'exercice pour les besoins du service, pour un total de 164€ en 2025.

b. Investissements du domaine concédé

Pas d'investissement réalisé à ce niveau en 2025.

c. Investissements radio-relève

Pas d'investissement réalisé à ce niveau en 2025.